cés d'un grand nombre de très-petits trous. Au-dessus, on a disposé une mèche circulaire formée de fils de platine très-ténus, tissés comme les fils d'une mèche ordinaire.

M. Galy-Cazalat a cru pouvoir obtenir de meilleurs résultats par le procédé suivant. Les cornues sont remplacées par une colonne de tôle, revêtue intérieurement de briques réfractaires, ce qui évite très-heureusement la rapide usure du métal et prévient sa fusion, toujours à craindre dans le système précédent. On remplit presque entièrement cette colonne de coke, on enflamme cette masse, et, quand elle est incandescente, on bouche très-exactement la partie supérieure; on ouvre, dans la partie inférieure, un robinet, qui donne passage à de la vapeur d'eau, laquelle se décompose au contact du coke. Les *gaz* ainsi produits sont reçus par un tube latéral, qui les conduit au lieu où ils doivent être purifiés. Quand le coke est près de s'éteindre, on introduit par un tube spécial un courant d'air, qu'on active à l'aide d'un appareil de ventilation si l'on ne dispose pas d'une cheminée convenable. Le coke se rallume ainsi, et l'on peut recommencer l'opération. Pour opérer d'une façon continue, il faut posséder deux appareils fonctionnant alternativement. On n'a obtenu par ce procédé que du gaz défectueux.

Les Anglais ont essayé, sans trop de succès, ce semble, de combiner la fabrication à la houille avec celle du *gaz* à l'eau. Dans ce système, l'hydrogène, produit séparément, est amené dans les cornues où se distille la houille et s'y carbure. Les emplois multiples qu'a reçus, dans ces derniers temps, le goudron de houille nous font penser qu'il ne saurait être avantageux de l'employer à la carburation de l'hydrogène.

Enfin, M. Giffard, en 1873, a essayé d'utiliser, pour la fabrication de l'hydrogène, la décomposition de l'air par le coke incandescent. Par deux opérations parallèles, il produit d'un côté de l'oxyde de carbone et de l'azote, de l'autre de l'hydrogène, en faisant agir le carbonate de fer divisé sur la vapeur d'eau. Il reproduit ensuite le carbonate par l'action de l'oxyde de carbone, et peut recommencer indéfiniment son opération.

Y a-t-il lieu de poursuivre ces expériences plus ou moins malheureuses pour la production économique de l'hydrogène? Il importe avant tout, pour la solution de cette question, qu'on se pénètre des avantages et des inconvénients que peut offrir le *gaz* à l'eau, en dehors des questions économiques qui pourront être modifiées. Les avantages sont frappants : pas de fumée, pas d'odeur, pas de vacillation dans la flamme, qui est, du reste, lorsqu'on emploie les mèches de platine, à la fois très-blanche, très-vive et très-douce.

Les inconvénients sont sérieux. L'absence même d'odeur, signalée comme un avantage, empêchera de constater assez promptement les fuites et multipliera ainsi les explosions et les intoxications par l'oxyde de carbone. L'extrême ténuité de l'hydrogène pur augmentera les pertes de *gaz*, déjà si difficiles à éviter avec l'hydrogène bicarburé. Du reste, l'attention publique, autrefois attirée sur le *gaz* à l'eau, s'en est aujourd'hui presque complétement détournée.

— *Liquéfaction et solidification des gaz.* Le 2 décembre 1877, M. Cailletet est parvenu à liquéfier, sous la pression de 300 atmosphères et à la température de 29° au-dessous de 0, l'oxyde de carbone et l'oxygène. Le 16 décembre, ces expériences furent répétées avec succès dans le laboratoire de l'École normale, en présence de plusieurs savants. Sa méthode repose sur la production excessive de froid qui suit la détente soudaine d'un *gaz* fortement comprimé. L'hydrogène lui-même a pu être liquéfié, et on l'a vu se changer en un brouillard subtil, qui disparaît au bout de peu d'instants.

De son côté, M. Raoul Pictet est parvenu également à liquéfier le *gaz* hydrogène, comme on peut le voir par le récit suivant, emprunté au *Journal de Genève :*

« Jeudi soir, 10 janvier, M. Raoul Pictet a procédé, dans les ateliers de la Société pour la construction des instruments de physique, à Plainpalais, à la liquéfaction du *gaz* hydrogène.

» L'expérience, faite en présence d'un certain nombre de personnes, a parfaitement réussi. Le procédé employé consiste à décomposer le formiate de potasse par la potasse caustique, réaction qui donne l'hydrogène absolument pur, ainsi que l'a prouvé M. Berthelot, à Paris. La pression a commencé à s'élever à huit heures et demie; progressivement et sans secousse, elle a atteint à neuf heures sept minutes le chiffre de 650 atmosphères, où elle devint quelques instants stationnaire; à ce moment, le robinet de fermeture fut ouvert, et un jet bleu acier s'échappa de l'orifice en produisant un bruit strident, comparable à celui d'une barre de fer rouge plongée dans l'eau.

» Le jet devint tout à coup intermittent, et l'on put constater comme une grêle de corpuscules solides projetés avec violence sur le sol, où leur chute produisait un véritable crépitement. Le robinet fut fermé, et la pression, qui était alors de 370 atmosphères, descendit peu à peu à 320, où elle se maintint pendant quelques minutes, puis elle remonta jusqu'à 325. A ce moment, le robinet ouvert une seconde fois ne laissa échapper qu'un jet tellement intermittent, qu'il fut évident qu'une cristallisation avait eu lieu dans l'intérieur du tube. La preuve put être fournie par la sortie de l'hydrogène, à l'état liquide, lorsque la température commença à se relever par l'arrêt des pompes.

» Ainsi ont été expérimentalement démontrées la liquéfaction et surtout la solidification de ce *gaz*, que toutes les probabilités faisaient déjà considérer comme rentrant par ses propriétés dans la catégorie des métaux. »

— Mécan. *Moteur à gaz.* Cette machine, qui présente de grandes analogies avec le moteur Lenoir, est aujourd'hui reconnue avoir le mérite de la priorité. Nous allons résumer la description qu'en a donnée M. Haton de La Goupillière, insérée dans le numéro du 18 mai 1867 de la *Revue des cours scientifiques.*

Le moteur à *gaz* ou la machine à *gaz* est, comme son nom l'indique, alimenté par le *gaz* d'éclairage. Au premier abord, il peut sembler étrange qu'on ait songé à remplacer, comme force motrice, la vapeur et l'air, qu'on trouve répandus partout et à si bon marché, par le *gaz* d'éclairage, qui est toujours d'une production coûteuse, et qu'on ne trouve qu'à portée des usines où il est fabriqué. C'est, dit M. Haton de La Goupillière, que l'eau et l'air ne seront jamais que des milieux inertes, incapables de s'échauffer par eux-mêmes. Il faut pour cela un combustible distinct et un foyer spécial pour le brûler. Le *gaz*, au contraire, est lui-même un corps combustible. Il recèle en lui-même une source de chaleur, dont il suffit de provoquer l'activité pour que sa température devienne extrêmement élevée. Dès lors, plus de chaudière, plus même de foyer. C'est dans les flancs mêmes de la machine que se formera la température, origine de la puissance. Cette idée, du reste, n'est pas nouvelle ; elle appartient à Lebon, ingénieur des ponts et chaussées, créateur, en 1799, de cette magnifique innovation de l'éclairage au *gaz* de la houille. De nombreux inventeurs ont depuis cherché à faire passer dans la pratique l'idée de Lebon.

Comme dans une foule de machines différentes, la pièce motrice consiste dans un piston plein C, qui parcourt constamment la longueur d'un cylindre vide, en allant alternativement dans les deux sens. A ce piston plein est adaptée une tige, dont le mouvement alternatif commande, à l'aide d'une bielle, la manivelle d'un arbre, d'où le mouvement peut se transmettre, par les moyens ordinaires, à toutes les pièces d'un atelier. L'originalité de la machine consiste dans le mode de production de la force qui fait mouvoir le piston. Voici le principe :

Vous introduisez d'un côté du piston une certaine quantité de *gaz* et en même temps l'air nécessaire à sa combustion. Vous enflammez le mélange. Sa température s'élève tout à coup, il se dilate et sa force expansive contraint le piston à se mouvoir. A ce moment, vous ouvrez une porte de sortie au mélange qui a terminé son rôle; il s'échappera, et rien ne s'opposera plus au retour du piston dans le sens contraire. Pour déterminer cette course inverse, on introduit sur l'autre face du piston une nouvelle dose de *gaz* et la quantité d'air correspondante. On enflamme; la déflagration a lieu, et la dilatation du mélange force le piston à revenir à sa première position. On ouvre encore la porte de sortie pour débarrasser le cylindre du fluide qui le remplit, et tout est prêt pour une nouvelle course, et ainsi de suite.

L'appareil étant installé dans le voisinage d'une conduite de *gaz*, deux tubes en caoutchouc mettent ce *gaz* en communication avec deux soufflets également en caoutchouc, qui l'aspirent et l'envoient dans le gros tuyau. Les deux soufflets sont manœuvrés par la machine elle-même. Le tuyau contient toujours une certaine quantité d'air qui y est appelée par la simple aspiration du piston. Cet air composé, avec le *gaz* envoyé par les soufflets, un mélange prêt à se précipiter dans le cylindre vide qui renferme le piston.

La machine Hugon se signale par un détail caractéristique d'une grande importance : c'est la réunion des actions combinées de la vapeur et du *gaz*. On injecte, à chaque coup de piston, un peu d'eau dans le cylindre, en même temps qu'on y introduit le mélange détonant. Lors de l'explosion, cette eau entre en vapeur et joint son effort aux produits de la combustion, parmi lesquels, d'ailleurs, figure aussi une quantité distincte de vapeur d'eau. Il ne faudrait pourtant pas croire qu'il y ait là un bénéfice net sous le rapport de la force, car cette vapeur, pour se former, exigera de la chaleur, et celle-ci ne pourra être empruntée qu'au *gaz* lui-même. En théorie donc, il n'y a là ni avantage ni inconvénient; c'est toujours une quantité de travail au prix d'une quantité équivalente de chaleur. Mais, en fait, il en résulte un bien meilleur aménagement de la chaleur produite et finalement une économie. En effet, lors de l'inflammation du *gaz*, il se produit une température exagérée qui se communique à la paroi et la détruirait bientôt si l'on n'avait soin de la refroidir par une circulation d'eau. Ce refroidissement est donc une nécessité qu'il faut subir, mais c'est en même temps une perte nette, car la chaleur ainsi emportée par l'eau est supprimée pour tout effet utile. La quantité de chaleur ainsi perdue sera évidemment en raison de la température maximum développée qu'on a ainsi tout intérêt à réduire. D'autre part, le mélange se refroidit rapidement, et à peine a-t-il la force de pousser le piston vers la fin de la course. Si donc on réussit, d'une part, à abaisser la température du commencement et, d'autre part, à venir en aide à la défaillance de la fin, on aura réalisé une double amélioration. Or, tel est précisément l'effet qu'on obtient par l'addition d'une petite quantité d'eau. Au commencement, elle se vaporise, mais il lui faut pour cela de la chaleur latente, qu'elle emprunte au mélange gazeux dont elle abaisse d'autant la température. Puis, vers la fin, cette vapeur, alors toute formée, compense par sa tension propre la chute de pression qui s'est opérée dans le cylindre et sert ainsi à régulariser l'effort.

D'après les expériences de MM. Tresca et Cazin, le moteur à *gaz* de M. Hugon, en dépensant environ 2 mètres cubes de *gaz* par heure, engendre une force équivalente à celle d'un cheval-vapeur.

* **GAZAGE** s. m. — Action de griller les fils ou les tissus au gaz.

* **GAZER** v. a. ou tr. — Se dit des fils ou des tissus qu'on passe à la flamme du gaz d'éclairage.

GAZIER, ÈRE adj. (ga-zié, è-re — rad. *gaz*). Qui se rapporte à l'éclairage par le gaz : *L'industrie* GAZIÈRE.

GAZNÉVIDES, dynastie tartare ou persane qui régnait à Gazna. Ses premiers princes furent : Alp-Tekin, 973; Sebek-Tekin, 975; Mahmoud, 997; Maçoud ou Massoud, 1028, qui fut vaincu par les Seldjoucides à la bataille de Zendékan (1038). Le dernier des Gaznévides fut mis à mort à Lahore en 1189. ‖ On écrit aussi GHAZNÉVIDES.

GAZOLÈNE s. m. (ga-zo-lè-ne). Chim. Liquide obtenu par la distillation des pétroles. Il est clair, incolore, léger, et il bout à 65°.

* **GAZOMÈTRE** s. m. — Encycl. V. GAZ, dans ce *Supplément.*

GAZONNÉE s. f. (ga-zo-né — rad. *gazon*). Terrain couvert de gazon.

GAZOPHYLACIUM s. m. (ga-zo-fi-la-si-omm — du gr. *gaza*, trésor; *phulassein*, garder). Dans les anciennes basiliques, Lieu où l'on déposait les offrandes des fidèles qui ne pouvaient pas être placées sur l'autel.

GAZZANIGA (Marietta), marquise MALASPINA, cantatrice italienne, née à Voghera (province de Pavie) en 1824. Mlle Gazzaniga débuta à Venise, au théâtre de San-Benedetto, et se montra ensuite sur toutes les grandes scènes de l'Italie. En 1849, elle épousa, à Turin, le marquis de Malaspina, officier de l'armée piémontaise, et, la même année, elle se montra, à Naples, dans *Saffo*, de Pacini, et *Luisa Miller*, que Verdi avait écrit à son intention. Après avoir visité ensuite quelques villes d'Italie, elle s'embarqua pour La Havane, où son mari mourut de la fièvre jaune. La jeune veuve ramena en Italie le corps de son époux, puis retourna en Amérique. La Gazzaniga a joui en Italie d'une très-grande réputation. Plusieurs maestri, entre autres Verdi, Pacini, Peri, Mazzucato, ont écrit pour elle des partitions.

GÉ ou **GÉA**, nom grec de la Terre, comme *Tellus* en est le nom latin.

GÉANTISME s. m. (jé-an-ti-sme — rad. *géant*). Genre d'anomalie qui caractérise les géants.

GÉARKSUTITE s. f. (jé-ar-ksu-ti-te). Minér. Fluorure d'aluminium et de calcium hydraté, trouvé dans la cryolithe du Groenland.

* **GÉAUNE**, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Saint-Sever; pop. aggl., 523 hab.— pop. tot., 767 hab.

GÉBÉODÉ (les frères), pseudonyme sous lequel deux érudits, MM. Gustave Brunet et Octave Delepierre (G. B. O. D.) ont publié des dissertations et des rééditions.

GEDDE s. f. (jè-de). Grande jatte de bois servant au transport du sel, dans les marais salants de la rive droite de la Loire. ‖ On écrit aussi GÈDE.

GÉDI, pierre merveilleuse qui, dans la mythologie des Tartares, avait la propriété, lorsqu'on la trempait dans l'eau, de modifier les courants de l'air, de soulever des vents et des pluies orageuses.

GEFFIONE, c'est-à-dire la *fortunée*, déesse de la virginité, dans la mythologie scandinave; c'est la Diane des peuples du Nord. Comme Odin, elle prévoit l'avenir. Elle prend à son service, après leur mort, toutes les filles qui sont restées vierges.

* **GEFFROY** (Edmond-Aimé-Florentin), artiste dramatique et peintre français.— Depuis deux ans, il avait pris sa retraite comme sociétaire du Théâtre-Français, lorsque, en 1867, il consentit à y paraître de nouveau pour créer le rôle de *Galilée* dans la pièce de Ponsard. Il disparut de ce théâtre avec la pièce, dans laquelle il avait, comme toujours, fait preuve d'un grand talent. Lorsque M. Duquesnel monta à l'Odéon l'*Hetman*, drame en cinq actes, de M. Paul Deroulède, il s'adressa à l'éminent artiste, qui se chargea du rôle de Gherasz (février 1877) et contribua puissamment au succès de la pièce. Comme peintre, il a exposé depuis 1857 : *Sganarelle* (1863); les *Sociétaires de la Comédie-Française* (1864); *Hylas* (1868).

* **GEFFROY** (Matthieu-Auguste), littérateur français. — Il a été nommé en 1874 membre de l'Académie des sciences morales et politiques et, en 1875, directeur de l'Ecole française de Rome. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, on doit à cet érudit : *Etudes sur les pamphlets politiques et religieux de Milton* (1848, in-8°); la traduction d'*Hertha* ou *Histoire d'une âme en peine*, de Mlle Bremer; *Mission française en Suède et en Danemark* (1855, in-8°); *Rapports sur les études historiques* (1868, in-8°), avec Zeller et Thiénot; *l'Abbé Dubos et Montesquieu* (1873, in-4°); *Marie-Antoinette, correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau* (1874, 3 vol. in-8°), publiée avec M. d'Arneth; *Rome et les Barbares, étude sur la Germanie de Tacite* (1874, in-8°); *l'Ecole française de Rome, ses origines, son objet, ses premiers travaux* (1876, in-8°), etc.

GEFR, nom sous lequel les mahométans désignent un parchemin fait de la peau d'un chameau, sur lequel Ali et Giafar Sadeck écrivirent en caractères mystérieux les destinées de l'islamisme, ainsi que les grands événements qui doivent se produire dans le monde jusqu'à la fin des siècles.

GÉIÉRITE s. f. (jé-ié-ri-te — du nom de ville *Geier*). Minér. Corps qui tient du mispickel et qui se rapproche du fer arsenical.

GEIKIE (Archibald), géologue anglais, né à Edimbourg en 1835. Il entra en 1855 à la *Geological Survey* et devint bientôt membre de la plupart des sociétés géologiques, auxquelles il a fourni un grand nombre de mémoires, ainsi qu'aux revues spéciales de la Grande-Bretagne. En 1867, il fut directeur du service géologique en Ecosse et, en 1870, il fut nommé professeur de minéralogie et de géologie à l'université d'Edimbourg. Il a publié : *The Story of a boulder* (1858); *The Phenomena of the glacial drift of Scotland* (1863); *The Scenery of Scotland viewed in connection with its physical geology* (1865); *Geology, one of the science primers* (1874); *Memoir of sir Roderick Murchison, with notices of his scientific contemporaries and of the rise and progress of palæozoic geology in Britain* (1874-1875). Il a, en outre, collaboré, avec George Wilson, à la *Vie du professeur Edouard Forbes* (1861).

GEIRREUDOUR, géant scandinave, père des neuf vierges géantes qui donnèrent le jour au dieu Heimdall, dans la mythologie scandinave.

* **GEISPOLSHEIM**, ancien bourg de France (Bas-Rhin).—Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, ce bourg est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine, arrondissement d'Erstein ; 2,288 hab.

GÉLASIA, une des trois Grâces, dont le nom se trouve, avec ceux de Comasia et de Léchoris, sur un vase antique, seul monument où les Grâces sont ainsi désignées.

GÉLATINÉ, ÉE adj. (jé-la-ti-né — rad. *gélatine*). Qui est enduit de gélatine, où on a mis de la gélatine : *Bandage* GÉLATINÉ.

GÉLATINISATION s. f. (jé-la-ti-ni-za-si-on — rad. *gélatine*). Chim. Passage d'un corps à l'état de gélatine ou à l'aspect gélatineux.

GÉLÉINE s. f. (jé-lé-i-ne). Chim. Substance obtenue par décomposition de la géline soumise à l'ébullition dans l'eau.

* **GÉLIBERT** (Jean-Pierre-Paul), peintre français. — Parmi les dernières toiles qu'il a exposées, nous citerons : *Brebis et moutons* (1855); *Une cour de ferme* (1866); *Souvenirs des bords de la Seine* (1869); *Solitude* (1870); la *Barrière du Combat*, aquarelle (1873); *Carrefour dans la forêt de Fontainebleau* (1874), etc.

* **GÉLIBERT** (Jules), peintre français, fils du précédent. — Elève de son père, de Griffault-Dorval et de Dantézac, il s'est entièrement consacré à la représentation d'animaux et de scènes de chasse, et il a acquis dans ce genre une assez grande notoriété. M. Jules Gélibert a obtenu une médaille au Salon de 1869. Parmi ses toiles, nous citerons : le *Chenil* (1859); le *Lancer d'un lièvre*, *Souvenirs des hauts pâturages de la vallée de Camp an* (1861); *Prise d'un lièvre*, *Quête d'un lièvre* (1863); *Episode de chasse au marais*, *Intérieur de bergerie* (1859); *Chasse au renard*, *Hallali de chevreuil* (1865); *Hallali de sanglier* (1866); *Sanglier faisant tête aux chiens*, *Briquets ardennais* (1867); le *Coup double*, les *Toutous et le gibier* (1868); *Loup tenant tête aux chiens*, *Rallye Sivry!* (1869), deux toiles excellentes; *Bataille! Griffons vendéens* (1870); la *Sortie du chenil* (1872); *Sanglier hallali courant* (1873); *Mare près la Belle-Croix*, *Relai sous bois* (1874); *Spunkee*, *Hallali de cerf* (1875); *Hallali d'un tiers-an*, *Prise d'un brocard* (1876), etc. M. Gélibert a exposé, en outre, un certain nombre de fusains d'une touche vigoureuse, et il a orné de peintures plusieurs châteaux. Pendant plusieurs années, il a collaboré au *Journal des chasseurs*.

GELINIER s. m. (je-li-nié — rad. *geline*). Poulailler. ‖ Terme usité dans certaines provinces.

GÉLIVITÉ s. f. (jé-li-vi-té — rad. *gélif*). Nature, qualité des pierres gélives : *La* GÉLIVITÉ *est un sérieux inconvénient pour les pierres à bâtir.*

GÉLON, fontaine de l'Asie Mineure, en Phrygie, dont les eaux avaient la propriété de faire rire, tandis que celles d'une source voisine, nommée Clæon, faisaient pleurer. On peut supposer que Démocrite avait bu à la première et Héraclite à la seconde.

GÉLOSCOPIE s. f. (jé-lo-sko-pî — du gr. *gelos*, le rire; *skopeô*, j'examine). Sorte de divination par laquelle, en observant la manière de rire d'une personne, on prétendait acquérir la connaissance de son caractère, de ses penchants.

GELSÉMIUM s. m. (jèl-sé-mi-omm). Bot. Plante qui croît sur le bord des fleuves dans la Virginie, la Caroline, la Floride et au Mexique. C'est une loganiacée, et sa racine est employée contre les maladies névralgiques. ‖ On dit aussi GELSÉMINE.

* **GÉMELLAIRE** s. f. Syn. de GÉMICELLAIRE. — adj. *Grossesse gémellaire*, Celle où la mère porte deux ou plusieurs jumeaux.

GEMINUS (Cneius Servilius), consul romain, l'an 217 av. J.-C. Il obtint la Gaule en partage, et, tandis que Quintus Fabius, son collègue, perdait la bataille du lac Trasimène, il croisait avec une nombreuse flotte sur les côtes de la Sardaigne et de la Corse, pour donner la chasse aux Carthaginois; puis il fit voile pour l'Afrique, où ses troupes se livrèrent au pillage. Surprises par l'ennemi, elles subirent un sanglant échec, et, sur l'ordre du dictateur Fabius, Geminus dut revenir en Italie. Il reçut alors le commandement du corps d'armée de Minucius et guerroya, avec des vicissitudes diverses, contre Annibal, qu'il évita prudemment d'affronter en face. Avant la bataille de Cannes, il fut le seul de tous les chefs romains, avec Paul-Emile, à soutenir qu'il ne fallait point hasarder la lutte. Ce fut inutilement, et il trouva la mort dans cette sanglante bataille (216).

GEMINUS (Marcus Servilius), fils du précédent. Il fut élu augure l'an 211 av. J.-C., édile curule en 203 et, la même année, nommé maître de la cavalerie du dictateur P. Sulpicius Galba. En 202, il obtint le consulat et reçut en partage le gouvernement de l'Etrurie. Il fit ensuite partie, l'an 200, des dix commissaires qui reçurent mission de distribuer aux vétérans de Scipion des terres dans l'Apulie et le Samnium. En 197, il fut un des triumvirs chargés d'établir des colonies sur les côtes occidentales de l'Italie.

GÉMISSEUR s. m. (gé-mi-seur — rad. *gémir*). Celui qui gémit. ‖ Se dit surtout des aliénés mélancoliques, qui gémissent continuellement.

GEMMES-LE-ROBERT (SAINTE-), bourg de France (Mayenne), cant. d'Evron, arrond. et à 37 kilom. de Laval; pop. aggl., 415 hab. — pop. tot., 2,035 hab.

GEMMEUR s. f. (jèmm-meur — rad. *gemmer*). Celui qui gemme les arbres pour en recueillir la sève ou la résine.

GEMMIFÈRE adj. (jèmm-mi-fè-re — du lat. *gemma*, bourgeon; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des gemmes ou bourgeons.

* **GÉMOZAC**, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Saintes; pop. aggl., 780 hab. — pop. tot., 2,709 hab.

GEMSIGRADITE s. f. (jèmm-si-gra-di-te). Minér. Variété d'amphibole aluminifère et manganésifère.

GÉNAPPE s. m. (jé-na-pe). Fil de laine retors, lissé et grillé au gaz.

* **GENÇAIS** ou **GENÇAY**, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Civray, sur la Clouère; pop. aggl., 1,040 hab. — pop. tot., 1,204 hab.

* **GENDARMERIE** s. f. — Encycl. La loi sur les cadres et les effectifs de l'armée (13 mars 1875) a incorporé la *gendarmerie* départementale dans l'armée et lui a donné une nouvelle organisation. V. cette loi, au mot ARMÉE, dans ce *Supplément*, page 211.

* **GENDREY**, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Dôle; pop. aggl., 583 hab.—pop. tot., 642 hab.

* **GENDRON** (Auguste), peintre d'histoire français. — Les dernières œuvres exposées par cet artiste n'ont rien ajouté à sa réputation, qui s'est au contraire beaucoup amoindrie. Outre les toiles que nous avons citées, nous mentionnerons : *Tibère à Caprée*, *Sylphes dans les bois* (1852); *Idylle*, *Titania* (1853); la *Voix du torrent*, *Jeunes patriciennes achetant des étoffes* (1857); *Funérailles d'une jeune fille à Venise*, la *Délivrance*, l'*Amour de l'art* (1859); *Chacun prend son plaisir où il le trouve* (1866); le *Soir* (1867); *Lucrèce* (1869); les *Vierges folles*, l'*Homme entre deux âges* (1873); *Actions de grâces à Esculape* (1875); le *Tribut d'Athènes au Minotaure* (1876); *M. Purgon arrive mal à propos* (1877), etc.

Gendron (PIERRE), drame. V. PIERRE GENDRON, dans ce *Supplément.*

GÉNÉA, nom que donne Sanchoniathon à la fille des deux fondateurs de la race humaine, Protogonos et Æon. Elle habitait la Phénicie et elle épousa son frère Génos, dont elle eut trois fils : Phos, Pyr et Phlox, la lumière, le feu et la flamme.

GÉNÉAGÉNÉTIQUE adj. (jé-né-a-jé-né-tike — de *genèse;* de *a* privatif, et de *génétique*). Bot. Qui est le résultat d'une genèse sans génération, c'est-à-dire qui provient de marcottes, greffes ou boutures.

GÉNÉRAC, bourg de France (Gard), cant. de Saint-Gilles, arrond. et à 14 kilom. de Nîmes; pop. aggl., 2,093 hab. — pop. tot., 2,207 hab.

GÉNÉRALIFE, palais des rois maures à Grenade, bâti à mi-côte de l'une des collines qui dominent l'Alhambra. Ce n'était qu'une maison de plaisance, d'où l'on jouit d'une très-belle vue. On n'y voit aujourd'hui que des portraits de famille et l'arbre généalogique des Campo-Téjar.

* **GÉNÉRATEUR, TRICE** adj.—Encycl. *Générateur solaire.* V. MACHINE au tome X du *Grand Dictionnaire.*

GÉNÉRÉ adj. (jé-né-ré — du lat. *generatus*, même sens). Engendré, produit : *Le sucre* GÉNÉRÉ *par les diabétiques.* ‖ Néol.

GÉNÉRER v. a. ou tr. (jé-né-ré — du lat. *generare*). Engendrer, produire. ‖ Néol.

* **GÉNÉROSITÉ** s. f. — Qualité d'un vin généreux.

GÉNÉSIQUEMENT adv. (jé-né-zi-ke-man — rad. *génésique*). Physiol. Au point de vue de la genèse, de la formation.

* **GENEST-LERPT (SAINT-)**, bourg de France (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Etienne, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 1,037 hab. — pop. tot., 3,632 hab.

* **GENEST-MALIFAUX (SAINT-)**, bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Saint.Etienne; pop. aggl., 678 hab. — pop. tot., 2,626 hab.

GENEST ou **GENÈS** (saint). V. GENÈS, au tome VIII du *Grand Dictionnaire.*

Genest, comédien païen (LE VÉRITABLE SAINT), tragédie de Rotrou, en cinq actes et en vers; représentée en 1646. Cette pièce, la meilleure de l'auteur après *Venceslas*, renferme des beautés du premier ordre. Maximin, au retour de l'Inde, obtient en mariage la fille de Dioclétien. Pour embellir la fête, une troupe de comédiens représente le martyre d'Adrien, officier distingué, que Maximin, en haine de la foi, avait condamné à mort. Tel est le sujet de la tragédie du *Véritable saint Genest.* L'hymen se prépare; toute la cour se rend au théâtre; les acteurs se disposent à jouer. Genest remplit avec succès le rôle d'Adrien; mais, frappé de la grâce, ce n'est plus Adrien, c'est Genest qui parle pour lui-même; il insulte aux dieux qu'adore l'empereur et reçoit la couronne du martyre.

Telle est la fable de cette tragédie, postérieure à *Polyeucte;* comme elle est peu connue, nous en donnons une analyse assez détaillée, pour que nos lecteurs puissent juger des deux pièces par comparaison.

La première scène se passe entre Valérie, fille de Dioclétien, et sa confidente; il s'agit d'un songe, comme au début de *Polyeucte*. Ainsi que Pauline, elle a rêvé quelque chose de funeste : un berger doit devenir son époux et elle redoute la volonté capricieuse de son père. Un page annonce Maximin, le nouveau collègue de l'empereur, et Dioclétien. Ce dernier dit à sa fille :

Déployez, Valérie, et vos traits et vos charmes,
Au vainqueur d'Orient faites tomber les armes.

Valérie, sachant qu'autrefois Maximin a gardé les troupeaux et voyant que de ce rang infime il s'est élevé jusqu'à l'empire, s'écrie :

Mon songe est expliqué; j'épouse en ce grand homme
Un berger, il est vrai, mais qui commande à Rome.

Tout ce commencement est mauvais, plein de tirades emphatiques. L'intérêt va s'éveiller. Genest entre avec une sorte de familiarité respectueuse et offre aux empereurs ses services et ceux de sa troupe. Dioclétien accepte et entame une dissertation sur la comédie et le théâtre; il lui demande

Quelle plume est en règne et quel fameux esprit
S'est acquis dans le cirque un plus juste crédit.

Genest confesse sa préférence pour Sophocle, Plaute, Térence et déclare que, parmi les modernes, la palme est à l'auteur de *Pompée* et d'*Auguste*,

Ce poëme sans prix, où son illustre main
D'un pinceau sans pareil a peint l'esprit romain.

C'était un hommage délicat, mais anticipé, à grand Corneille.

Pour juger le talent de l'acteur, Dioclétien lui commande de jouer le martyre d'Adrien, d'abord persécuteur des chrétiens, puis converti et mis à mort par Maximin à Nicomédie.

Le deuxième acte commence par une répétition plus dramatique peut-être que celle d'*Hamlet*. Genest récite son rôle :

J'ai vu, ciel, tu le sais par le nombre des âmes
Que j'osais t'envoyer par des chemins de flammes,
Dessus les grils ardents et dedans les taureaux,
Chanter les condamnés et trembler les bourreaux

Genest sent, en prononçant ces mots, un trouble avant-coureur de la grâce, et un ange vient animer son courage. Pour employer le mot consacré, la « ficelle » se voit trop, mais elle était nécessaire.

Les acteurs sont en présence de l'empereur; la pièce commence et on applaudit de beaux vers :

J'ai vu tendre aux enfants une gorge assurée
A la sanglante mort qu'ils voyaient préparée
Et tomber sous les coups d'un trépas glorieux
Ces fruits à peine éclos, déjà mûrs pour les cieux.

Ce dernier vers est digne de Racine.

Adrien a terminé le prologue, où il s'exhorte au martyre. Un de ses amis, Flavien, arrive effaré, lui demande s'il est vrai qu'il soit chrétien et lui annonce la fureur de Maximin. Adrien répond en s'exaltant comme Polyeucte.

Avec le troisième acte de la tragédie commence le second du martyre d'Adrien. Il est en prison, où il fait de très-beaux vers sur Dieu, lorsque entre sa femme Natalie. Il la presse trop vivement de se donner à un autre; il y a plus de délicatesse dans *Polyeucte* :

Ta jeunesse, tes biens, ta vertu, ta beauté
Te feront mieux trouver que ce qui t'est ôté.

Mais Natalie se trouve être chrétienne par sa mère et insiste pour partager le sort de son époux.

Tous deux dignes de mort et tous deux résolus,
Puisque nous voici joints, ne nous séparons plus;
Qu'aucun temps, qu'aucun lieu jamais ne nous divi- [sent;
Un supplice, un cachot, un juge nous suffisent.

Le quatrième acte commence par une scène entre Flavien et Adrien. Flavien, comme Néarque, essaye de le retenir. Adrien lui répond :

Marchons assurément sur les pas d'une femme;
Ce sexe, qui ferma, rouvrit depuis les cieux.

Natalie, qui entre, et son confident Anthisme l'engagent à persévérer; tout à coup il s'écrie :

Adrien a parlé; Genest parle à son tour;
Ce n'est plus Adrien, c'est Genest qui respire
La grâce du baptême et l'honneur du martyre.

Sur ces mots, il sort au milieu de l'étonnement des spectateurs et des autres acteurs. On croit qu'il a manqué de mémoire; mais il rentre et, malgré la colère de Dioclétien, il se déclare chrétien :

Il est temps de passer du théâtre aux autels.
Si je l'ai mérité, qu'on me mène au martyre,
Mon rôle est achevé, je n'ai plus rien à dire.

Au début du cinquième acte, Genest, seul dans sa prison, déclame des stances comme Polyeucte :

O fausse volupté du monde,
Vaine promesse d'un trompeur...

Traduit devant le tribunal, Genest est condamné malgré les supplications de sa troupe, et la pièce se termine par une pointe de Maximin :

... Genest a voulu, par son impiété,
D'une feinte en mourant faire une vérité.

Cette tragédie renferme, nous venons de le voir, de très-beaux passages et des vers bien frappés.

On connaît un autre *Saint Genest* de Desfontaines, qui n'est pas trop mauvais et qui suit *Polyeucte* de bien plus près. C'est ce *Saint Genest* qu'on a inséré par erreur dans la collection des pièces de Rotrou, en 5 volumes in-4°, qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

GÊNEUR, EUSE s. (jê-neur, eu-ze — rad. *gêner*). Celui qui gêne, qui se rend importun. ‖ Pop.

* **GENÈVE**, en latin *Geneva*, *Gebenna* et *Gevena*, grande et belle ville de Suisse, située à l'extrémité S.-O. du lac de son nom, à l'endroit où le Rhône sort de ce lac et un peu au-dessus du confluent de l'Arve, à 626 kilom. de Paris et à 168 kilom. de Lyon par le chemin de fer, à 159 kilom. de Berne, ch.-l. du canton de Genève; 68,116 hab., avec les communes limitrophes. Le Rhône la divise en trois parties : la Cité, l'Ile et le quartier Saint-Gervais. Elle possède un port très-fréquenté.

Dans l'article que nous avons consacré à Genève, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, parmi les établissements que possède cette ville, nous avons nommé une prison pénitentiaire ; cette prison est détruite depuis longtemps. Le collége a été fondé par Calvin. Quant à l'industrie, l'horlogerie et la bijouterie sont toujours en première ligne ; cependant, depuis quelques années, Genève a vu s'élever un peu partout des fabriques rivales et l'activité de sa production s'en est ressentie; mais les montres et les bijoux de Genève se maintiennent au premier rang. Quant aux manufactures de toiles perses, de draps, d'étoffes de laine, de mousseline, etc., elles étaient autrefois florissantes, mais elles sont aujourd'hui bien tombées. Le commerce est alimenté par la vallée du Léman et par les nombreux étrangers qui la traversent chaque année.

Nous avons aussi nommé, au nombre des édifices remarquables de Genève, la Bourse italienne, la Bourse française, la Bourse allemande; mais les deux premières ont disparu; la troisième seule subsiste.

Nous allons maintenant compléter et rectifier ce que nous avons dit sur l'histoire de Genève, d'après des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Henry Fazy, professeur, ancien président du conseil d'Etat de Genève (exécutif). Avant la conquête des Romains, Genève était la ville la plus septentrionale des Allobroges. César s'y arrêta pour repousser l'invasion des Helvètes. Plus tard, Genève devint le chef-lieu de l'une des subdivisions ou *civitates* de la *province Viennoise*. Au IVe siècle, le christianisme s'établit à Genève, qui devint un siége épiscopal suffragant de Vienne; au Ve siècle, elle fut occupée par les Burgondes, qui en furent dépossédés en 534 par les rois mérovingiens. Charlemagne passa par cette ville, se rendant en Italie pour délivrer le pape des invasions des Lombards. A la mort de Rodolphe III (1052), roi de la Bourgogne Cisjurane, Genève fut annexée à l'empire germanique; mais la suzeraineté de l'empire ne fut que nominale, et le gouvernement de la cité resta entre les mains de l'évêque, qui en était prince et seigneur. « Les querelles des évêques avec les comtes genevois et les comtes ou ducs de Savoie remplissent, dit M. Ad. Joanne (*Nouvel Ebel*), l'histoire de Genève jusqu'à la Réformation. Durant cette longue lutte, la bourgeoisie, loin de se voir dépouiller des franchises et des priviléges qu'elle possédait déjà, en avait obtenu d'autres, en soutenant tour à tour l'un des prétendants contre ses adversaires. Quand la domination exclusive des comtes de Savoie la menaça de la perte de ses libertés, ne se sentant pas encore assez forte pour résister seule à un ennemi si redoutable, elle conclut, le 6 février 1508, un traité de combourgeoisie avec la ville de Fribourg, et bientôt un autre avec Berne. »

Les efforts courageux des Genevois, leur alliance avec les cantons suisses ne firent qu'exaspérer davantage le duc de Savoie; la cause de l'indépendance eut ses martyrs : la tête de Philibert Berthelier tomba sur l'échafaud en 1519; Léorier périt en 1524; Bonivard, prieur de Saint-Victor, passa de longues années captif au château de Chillon, pour s'être rangé du côté des *Eidgnots* ou parti populaire. Le dévouement de ces glorieux martyrs eut pour résultat l'affranchissement de Genève, qui conclut un traité définitif de combourgeoisie avec Berne et Fribourg (1526). Ce traité lui valut, au point de vue politique, une alliance offensive et défensive, et, au point de vue social et économique, une réciprocité de droits et de franchises.

L'œuvre d'émancipation politique de Genève fut complétée par la révolution religieuse. La petite république embrassa officiellement la Réforme en 1535, sous les auspices de Calvin, de Farel et de Fromment; du même coup fut abolie l'autorité spirituelle et temporelle de l'évêque. La maison de Savoie n'en conserva pas moins ses prétentions sur Genève; la lutte fut vive et incessante pendant tout le XVIe siècle; enfin, la dernière et la plus redoutable des épreuves auxquelles les Genevois furent exposés est connue sous le nom d'*Escalade* (1602). Cette tentative à main armée échoua, et un traité de paix la suivit.

Dès le XVIe siècle et jusqu'à la fin du XVIIIe, la constitution de Genève fut aristocratique; tous les pouvoirs étaient concentrés dans les conseils, qui se recrutaient par eux-mêmes et qui étaient livrés à l'influence de quelques familles puissantes. Cette constitution aristocratique ne pouvait contenter un petit peuple très-remuant et jaloux de sa souveraineté. De là des luttes intestines qui troublèrent la plus grande partie du XVIIIe siècle et qui provoquèrent plus d'une fois l'intervention de la France et des cantons suisses. La Révolution française eut son contre-coup à Genève; le régime terroriste triompha, mais il laissa Genève épuisée, et l'annexion de la vieille république de Calvin à la République française put ainsi s'effectuer (15 avril 1798). Genève recouvra son indépendance en 1816 et devint en même temps le vingt-deuxième canton de la Suisse. Depuis la révolution du 7 octobre 1846, Genève est régie par une constitution éminemment démocratique, dont M. James Fazy a été le principal inspirateur.

En 1873, le duc de Brunswick, mort à Genève, a légué à la ville toute sa fortune, évaluée à environ 20 millions de francs. Cette même année, la ville acheta 335,000 fr. la propriété des Cropettes pour y établir un magnifique parc public.

Outre les hommes célèbres nés à Genève que nous avons cités au tome VIII, mentionnons encore : les peintres Petitot et Calame, le girondin Clavière; les naturalistes de Candolle et Pictet, le mathématicien Ch. Sturm, le chimiste Marignac, l'historien Merle d'Aubigné, le romancier Victor Cherbuliez, James Fazy, économiste et homme politique; enfin deux écrivains humoristiques, Petit-Senn et Topffer.

* **Genève** (HISTOIRE DE L'EGLISE DE), par J. Gaberel. — L'article que nous avons consacré à cet ouvrage, dans le tome VIII du *Grand Dictionnaire*, se termine par la phrase suivante : « Aujourd'hui, elle (l'Eglise de Genève) semble dominée par l'esprit conservateur, qui, chassé du domaine politique, est venu se réfugier, comme dans une citadelle inexpugnable, dans les conseils ecclésiastiques. » Cette assertion, qui était exacte au

moment où notre article a été écrit, a cessé d'être l'expression de la vérité. Aujourd'hui, l'Eglise de Genève n'est nullement dominée par l'esprit conservateur. Bien au contraire, le Consistoire, corps électif qui dirige et administre l'Eglise, est en grande majorité composé de protestants libéraux, et il a complétement rompu avec la vieille tradition calviniste et orthodoxe.

Genève (CONVENTION DE). V. CONVENTION, dans ce *Supplément*.

* **GENÈVE** (CANTON DE), le vingt-deuxième canton de la Confédération suisse. — D'après l'*Almanach de Gotha* pour 1877, sa superficie est de 28,270 hectares, et sa population de 93,239 hab., qui se répartissent ainsi, suivant le culte : 43,639 catholiques et 47,868 protestants; le reste, c'est-à-dire 1,732, appartient à des sectes dissidentes et aux israélites.

Le pouvoir législatif est exercé par un grand conseil, composé de 108 députés et renouvelé *intégralement* tous les deux ans.

Le budget cantonal a été fixé, pour l'exercice 1877, aux chiffres suivants :

Dépenses. . . . . 4,977,933 fr.
Recettes . . . . 4,688,650 »

On prévoit ainsi un excédant des dépenses sur les recettes de 289,283 francs.

Les armoiries du canton de Genève sont les mêmes que celles que la ville de Genève avait déjà plus d'un siècle avant son indépendance. Elles se blasonnent comme suit : *Ecusson mi-parti d'or et de gueules, chargé, au* 1er, *d'une demi-aigle essorante, de sable, armée de même; couronnée, allumée, becquée, languée et membrée de gueules; au* 2e, *d'une clef d'or contournée, le panneton ajouré d'une croix, l'anneau en losange pommeté et engagé, sous le parti d'or.* — Au-dessus, pour cimier, *un soleil* au centre duquel est écrit le nom de *Jésus* (JHS). Au-dessous, un cordon, avec la légende : *Post tenebras lux.*

L'Etat de Genève traverse, depuis 1873, une crise religieuse assez grave, qu'avaient rendue inévitable les empiétements et les exigences croissantes du clergé catholique. Pour barrer le chemin aux ultramontains, on a tout d'un coup remonté aux pratiques de l'ancienne Eglise, depuis si longtemps abandonnées, et remis à l'élection les fonctions d'évêque, de curé et de vicaire. Aux termes de la nouvelle loi organique rendue en 1873 par le grand conseil de Genève sur la proposition du conseil d'Etat, l'Etat de Genève intervient par son vote dans la nomination de l'évêque, dont le diocèse comprend le territoire du canton; l'évêque ne peut exercer son ministère qu'après la réception de la bulle qui l'institue et après avoir prêté serment à la république. Les curés et les vicaires sont élus par les citoyens catholiques inscrits parmi les électeurs cantonaux de chaque paroisse; pour être électeur il faut, par déclaration spéciale, accepter les formes organiques du culte telles qu'elles sont déterminées par la loi constitutionnelle de 1873. Nul ne peut voter dans les élections de deux cultes différents. Avant leur installation, les curés et vicaires prêtent le serment suivant : « Je jure devant Dieu de me conformer strictement aux dispositions constitutionnelles et législatives sur l'organisation du culte catholique de la république et d'observer toutes les prescriptions des constitutions et des lois cantonales et fédérales. Je jure encore de ne rien faire contre la sûreté et la tranquillité de l'Etat; de prêcher à mes paroissiens la soumission aux lois, l'obéissance aux magistrats et l'union avec tous leurs concitoyens. » Les curés et vicaires peuvent être suspendus ou révoqués par le conseil d'Etat: leurs électeurs peuvent, par pétition motivée, demander qu'ils soient soumis à une réélection. Le conseil d'Etat décide s'il y a lieu de faire droit à la pétition; il y est obligé si elle est signée de la majorité des électeurs inscrits. Les curés et vicaires non réélus ne peuvent se représenter, dans la même paroisse, avant un délai de quatre ans.

Pour l'administration des paroisses, la même loi l'a confiée à un conseil, pris parmi les électeurs laïques, composé de cinq ou neuf membres, suivant l'importance des paroisses, et élu tous les quatre ans. Les conseils de paroisse ont été eux-mêmes placés sous la direction d'un conseil supérieur, nommé tous les quatre ans par un collége unique, composé de tous les électeurs catholiques du canton de Genève.

Toutes ces dispositions, et surtout celles qui ont trait soit à l'élection de l'évêque, des curés et des vicaires, soit à la prestation de serment, ont été naturellement vues d'un très-mauvais œil par le clergé catholique. Il espérait que la loi resterait lettre morte; mais dès le mois de septembre 1874, date où elle devenait exécutoire, il lui a fallu commencer à décompter. Le chancelier de l'Etat de Genève invita les curés et vicaires à se présenter à la chancellerie le 4 septembre, pour prêter le serment prévu par la loi organique. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les curés et vicaires répondirent que ce serment étant tout à fait contraire à leur conscience et ayant, d'ailleurs, été condamné par le pape, il ne leur était pas possible de le prêter. En conséquence, le conseil d'Etat les a informés que, par suite de ce refus, il déclarait leurs fonctions vacantes, avec suppression de traitement à partir du 1er novembre suivant. Les curés et les vicaires ont alors déclaré qu'ils étaient prêts à subir le martyre; dans une protestation lue aux prônes de toutes les paroisses, ils ont menacé de la damnation éternelle, sans rémission possible, quiconque participerait à l'élection d'un prêtre, et adjuré les fidèles de traiter comme des apostats les prêtres qui oseraient se soumettre à l'élection, malgré la défense du pape. Le *Journal de Genève* répondit en ces termes à la déclaration du clergé : « Nous croyons sur parole MM. les curés lorsqu'ils se déclarent prêts à subir, à l'exemple de Jésus-Christ, les mauvais traitements, les outrages, l'exil et la perte de leurs biens; mais ils savent aussi bien que nous que cette déclaration est de leur part purement platonique et qu'ils ne seront jamais appelés à donner aucune de ces preuves d'héroïsme. Peut-être MM. les curés se sont-ils souvenus du temps où des ministres du culte protestant étaient traqués comme des bêtes fauves et fusillés, roués ou pendus, sans autre forme de procès; du temps où des petites filles de huit ans étaient enfermées dans la trop célèbre tour de Constance, pour le seul crime d'avoir accompagné au prêche leurs parents, et y restaient jusqu'à leur quarantième année. Tout cela s'est vu, en effet, mais non pas à Genève. Le seul martyre que MM. les curés aient à redouter dans notre pays, c'est de voir suspendre les traitements que leur servait tous les trois mois la caisse de l'Etat. C'est quelque chose, sans doute, mais nous étions certains d'avance que cette considération purement financière ne pourrait refroidir leur zèle ni les séparer de leurs paroissiens. Un jour viendra certainement, et peut-être n'est-il pas éloigné, où les ecclésiastiques de tout le canton, quelle que soit la nuance religieuse à laquelle ils appartiennent, seront, à cet égard, placés sur le même pied. En attendant, nous ne saurions plaindre bien vivement ceux qui viennent d'acheter, au prix de ce léger sacrifice, leur indépendance vis-à-vis de l'Etat. »

L'expulsion de l'évêque Mermillod, qui voulait continuer d'exercer les fonctions épiscopales malgré le grand conseil de Genève (septembre 1873), l'élection de l'ex-père Hyacinthe, l'abbé Loyson, comme curé de Genève (octobre 1873) et l'excommunication lancée par M. Mermillod contre l'abbé Loyson sont les trois faits les plus saillants de cette première période de troubles religieux. La seconde a été plus calme; les élections des curés et des vicaires se sont faites sans le moindre trouble. Quelques-uns des anciens curés continuent à exercer librement leur ministère aux frais de leurs fidèles. L'Etat de Genève se trouve ainsi avoir résolu par un acte de vigueur la question qui embarrasse tant d'Etats européens; les partisans de l'Eglise libre dans l'Etat libre doivent être satisfaits puisqu'ils peuvent avoir, en les salariant eux-mêmes, des prêtres absolument indépendants de l'Etat; ceux qui croient à la nécessité absolue de la subordination de l'Eglise à l'Etat s'adressent aux prêtres qu'ils ont élus, qui ont prêté serment et qui reçoivent de l'Etat leur traitement. Une seule fraction de catholiques peut avoir raison de se plaindre : c'est celle qui croit que l'Etat est forcé de salarier ses ennemis et ceux de la société moderne. Il n'y a naturellement rien pour eux dans une loi qui a été faite tout exprès contre eux.

* **GENEVIÈVE (SAINTE-)**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. dEspalion; pop. aggl., 484 hab. — pop. tot., 1,633 hab.

Geneviève (LE TRIOMPHE DE SAINTE) ou **Sainte Geneviève protégeant la France**, peinture de Gros; coupole du Panthéon. Avant de donner la description de ce grand ouvrage, qui est une des productions capitales de l'école française, nous croyons devoir rappeler les circonstances qui en ont modifié successivement la composition. Ce fut par Napoléon Ier que Gros fut chargé de peindre la coupole supérieure du Panthéon. Aux termes d'un acte approuvé par le comte Montalivet, ministre de l'intérieur, il s'engagea « à représenter, dans la proportion de figures de quatre mètres, une gloire d'anges emportant au ciel la châsse de sainte Geneviève; au bas, Clovis et Clotilde, son épouse, fondateurs de la première église; plus loin, Charlemagne et saint Louis, et, à la partie opposée, S. M. l'empereur et S.M. l'impératrice consacrant la nouvelle église au culte de cette sainte. » Quelques mois après la signature de ce contrat, Gros soumit à l'approbation ministérielle une esquisse du sujet projeté; cette approbation obtenue, il se mit résolûment à l'œuvre, mais les événements politiques vinrent l'arrêter; le 16 avril 1814, il fut invité par le commissaire provisoire au ministère de l'intérieur à suspendre son travail. Quatre mois plus tard, un chef de division de ce ministère écrivit à Gros qu'il était autorisé à modifier, comme il l'avait lui-même proposé, sa composition primitive : « La quatrième place, après Clovis, Charlemagne et saint Louis, devra être occupée par S. M. le roi Louis XVIII, accompagné de son auguste nièce, la duchesse d'Angoulême, et remettant le royaume sous la protection de la sainte. Ce dernier sujet terminera très-bien le cercle des grandes époques religieuses, en indiquant lui-même le commencement d'une ère nouvelle et d'une plus grande prospérité. » Cette lettre, datée du 10 août 1814, annonçait, en outre, que le prix de 36,000 francs, fixé pour l'exécution des peintures de la coupole, était porté à 50,000 francs, par ordre du roi. Le 31 mars 1815, le même chef de division transmettait à Gros, au nom du gouvernement impérial, l'ordre de reprendre le dessin « qui avait été arrêté dans le principe. » Enfin, après les Cent-Jours, un troisième contre-ordre vint mettre définitivement Louis XVIII en possession de la quatrième place, dans la série historique de la coupole. D'autres travaux forcèrent d'ailleurs l'artiste à laisser ce grand ouvrage inachevé longtemps encore. Ce fut le 4 novembre 1824, jour de la fête de Charles X, que la coupole fut enfin exposée aux regards du public. Les élèves de Gros se transportèrent en masse au Panthéon; l'un d'eux exprima, au nom de tous, l'admiration dont ils étaient remplis et remit avec respect une couronne à l'illustre professeur; celui-ci fit une réponse pleine d'effusion à cette démonstration touchante et, avec une chaleur d'âme qui lui fait le plus grand honneur, crut devoir rappeler tout ce qu'il devait aux leçons de son propre maître, de Louis David, dont il regretta l'absence en termes émus. Un des spectateurs s'approcha de Gros et le complimenta; c'était M. de Peyronnet, alors ministre de la justice, en position de contribuer puissamment au retour de l'exilé. Gros, craignant d'avoir compromis une cause sacrée, s'excusa de la liberté de sa parole. Quelques heures après, il recevait de M. de Peyronnet un billet qui, loin de le blâmer de la vivacité des sentiments qu'il avait exprimés, l'en félicitait. Le ministre fit plus : il s'engagea à faire rendre une ordonnance autorisant le retour de David si celui-ci consentait à adresser une supplique au roi; mais David refusa fièrement la grâce qu'on lui promettait, déclarant que, puisqu'un décret l'avait exilé, il ne rentrerait dans sa patrie que si un décret l'y rappelait. Gros éprouva un vif chagrin en apprenant cette détermination irrévocable de son vieux maître. Personnellement, il n'eut qu'à se louer du gouvernement royal. Aux 50,000 francs qu'on s'était engagé à lui payer pour les peintures de la coupole, on ajouta une somme égale, et il reçut, en outre, le titre de baron.

Le *Triomphe de sainte Geneviève* se déroule dans la partie supérieure de la coupole. Assise sur les nuages, la sainte bergère domine les rois, vers lesquels elle paraît descendre d'une région resplendissante de lumière; la main droite levée vers le ciel, elle dirige la gauche vers le groupe de Louis XVIII, à qui elle semble assurer son intercession. Son costume est de la plus grande simplicité : une tunique, d'un ton gris doré, dessine sa taille svelte et gracieuse, et une draperie de la même couleur recouvre ses jambes; un voile de gaze blanche s'applique en bandeau sur son front ingénu et voltige au-dessus de ses épaules; sur ses genoux un livre est ouvert; à ses pieds est un mouton couché près d'une houlette; deux petits anges jetant des fleurs sont à ses côtés; au-dessous d'elle, enfin, sur un bloc de pierre, est placée une coupe précieuse où se trouve un rameau de buis. L'expression de la sainte fille de Nanterre est calme et bienveillante; son caractère simple et pur, son regard pudique, la fraîcheur de sa carnation font un heureux contraste avec les têtes plus accentuées et en quelque sorte plus humaines des personnages groupés dans la région inférieure.

A la droite de sainte Geneviève et dans la direction du nord, Clovis, ayant en main le sceptre, ouvre la série chronologique des monarchies qui ont successivement gouverné la France. Il est revêtu de la tunique blanche du baptême et incline sa tête en étendant vers le livre des Evangiles son bras gauche, que soutient Clotilde, agenouillée auprès de lui. Le fier Sicambre cède aux instances de son épouse, qui triomphe enfin d'une longue hésitation. Trois petits anges s'élancent au-dessus de ce groupe; ils jettent à l'univers le nom de France, inscrit sur une banderole flottante.

A l'occident, une vaste portion de la coupole est consacrée à manifester l'étendue et la puissance du génie de Charlemagne. Ce monarque, un pied posé sur un nuage, semble tendre à s'élever encore. Sa tête, blanchie par les années, les travaux de l'esprit et de la guerre, a une expression de noble fierté; son œil, abrité sous un épais sourcil, lance au loin un regard pénétrant. L'une de ses mains tient le globe azuré, surmonté d'une croix, symbole de l'empire; l'autre est posée sur une tablette soutenue par un séraphin et où sont inscrits les titres des principales institutions du glorieux empereur d'Occident, les *Capitulaires* et l'Université. Un ample manteau de pourpre et une tunique tissue d'or et de soie annoncent la magnificence du puissant monarque. Derrière lui, son épouse, la belle et naïve Hermengarde, est à genoux et joint les mains. A la gauche de Charlemagne et faisant pendant avec l'ange des *Capitulaires*, un autre ange adolescent est assis; il présente la croix civilisatrice à des Saxons soumis. Les armes de ces barbares et celles d'autres peuples du Nord sont amoncelées au-dessous du groupe principal et rappellent les guerres de ce règne.

Saint Louis occupe le midi; il est à genoux avec son épouse et tourne ses pieux regards vers sainte Geneviève; ses bras sont tendus vers une table recouverte d'un drap rouge et supportant un coussin sur lequel est la couronne d'épines rapportée de la croisade; son vêtement se compose d'une tunique bleue, sous laquelle on sent l'armure du guerrier, et d'un manteau doublé d'hermine. La reine prie avec ferveur, les deux mains pressées sur sa poitrine. Au-dessus, deux anges agitent chacun un étendard blanc, parsemé de fleurs de lis et rehaussé d'une croix rouge. Des armes sarrasines et le croissant abaissé forment un trophée qui rappelle les victoires remportées par le saint roi sur les infidèles.

La partie orientale de la coupole est consacrée à l'époque de la Restauration. Louis XVIII s'appuie sur la duchesse d'Angoulême; il adresse ses regards à la patronne de Paris et invoque sa protection pour la France, dont il tient le symbole fleurdelisé, et pour la Charte, dont le nom est inscrit sur une table de pierre confiée à deux séraphins. La main droite du roi avance un sceptre au-dessus du jeune duc de Bordeaux, assis sur un coussin vert et que deux anges viennent d'apporter; l'un de ces anges jette dans l'abîme le voile de crêpe qui servit de lange au petit prince, destiné par la Providence à régner un jour sur la nation française, selon le langage d'alors. La duchesse est représentée ainsi qu'une autre Antigone, assurant les pas du vieux roi et reportant des yeux baignés de larmes vers une gloire, dont le Jéhovah hébreu est le centre, et où se trouvent réunis dans une béatitude céleste Louis XVI, sa femme, son fils et Madame Elisabeth. Dans le trophée placé au-dessous de Louis XVIII, les couronnes murales du Trocadéro, de Cadix et de Madrid surmontent les couronnes conquises par l'Empire et par la République : singulier arrangement imposé au peintre par les ordonnateurs officiels!

Un des élèves de Gros, J.-B. Delestre, a porté le jugement suivant sur l'œuvre colossale que nous venons de décrire : « La coupole nous offre le talent de Gros dans toute sa maturité. Ce n'est point la prodigalité de Jaffa, la fougue d'Aboukir, l'apparat d'Eylau. L'auteur est maître de lui dans la coupole; l'exaltation, la fécondité, l'ordonnance sont modérées par la sagesse des dispositions et de l'économie entière. Gros entre dans une autre voie; il prend une allure grave et sévère, sans renier cependant ses antécédents glorieux. Son style est toujours ferme, concis, chaleureux; il est plus châtié; la science y prend autant de part que le sentiment instinctif et l'inspiration. S'il n'y a pas cette exécution étourdissante de certaines parties de ses précédents ouvrages, on trouve en échange une correction plus soutenue. Tout est utilisé dans les détails. Il a su tirer un parti très-heureux des différences de costumes pour caractériser les hommes et les siècles. Le vaste manteau de Charlemagne suffirait pour le distinguer. Les habits de Clovis ont moins de magnificence et révèlent la force matérielle et sauvage. Les vêtements de saint Louis sont parfaitement en harmonie avec la sévère austérité de celui pour qui la conquête d'une couronne d'épines fut le plus haut but de la pensée humaine. Notre temps se reflète avec vérité dans les soyeux et futiles ajustements du groupe de Louis XVIII. Quel charme pudique dans l'agencement des draperies de la sainte bergère! Comme le pinceau a bien su s'assouplir en caressant ces formes si pures, si suaves, si fermes en même temps des anges portant les étendards de saint Louis! C'est là, sans contredit, que Gros s'est montré particulièrement irréprochable comme dessinateur et coloriste. Tout est complet dans ces deux admirables figures. L'ange qui se balance dans les airs, en jetant le voile funèbre au fond de l'abîme, est également remarquable. En général, les nus sont étudiés avec un soin particulier. Gros voulait prouver qu'il savait faire autre chose que des habits étroits et des chaussures modernes. Nous signalerons, comme entente du clair-obscur, les enfants criant France! et l'ange des *Capitulaires*, dont la draperie rouge est trop tourbillonnante, mais qui fait ressortir toute la puissance des teintes, si vigoureuses et si transparentes dans l'ombre. L'expression des visages est toujours juste et vraie; elle est d'une ressemblance parfaite dans le dernier groupe. Quelques têtes sont coiffées sans doute d'une manière conventionnelle; mais si des détails de peu d'importance peuvent éveiller la critique, il faut dire que l'ensemble est entendu savamment et produit un effet puissant. » Ajoutons que les imperfections qu'on peut remarquer en se plaçant dans la galerie pratiquée à la base de la coupole disparaissent à la distance de 210 pieds d'où l'on aperçoit d'en bas cette peinture comportant une superficie de 3,256 pieds. On ne saurait trop regretter, avec M. Delestre, que Gros n'ait pas été autorisé à peindre, comme il l'avait demandé, les quatre groupes des rois dans les angles de la coupole inférieure, en réservant la calotte supérieure, où tout est maintenant réuni, pour y retracer seulement sainte Geneviève triomphant au milieu des anges. Cette disposition eût été plus logique et elle eût permis de jouir de toutes les beautés de l'œuvre de Gros sans être contraint de faire une ascension fatigante.

Les principaux traits de la légende de sainte Geneviève ont aussi été représentés par M. Puvis de Chavannes dans une série de peintures dont nous parlerons au mot PANTHÉON, dans ce *Supplément*.

* **GENGOUX-LE-ROYAL (SAINT-)**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. de Mâcon; pop. aggl., 1,605 hab. — pop. tot., 1,857 hab.

GÉNIAL, ALE adj. (jé-ni-al, a-le). Qui a un caractère de fête, qui procure de la joie, du plaisir. ‖ Peu usité.

GÉNIALES s. m. pl. (jé-ni-a-le — lat. *genialis*, qui a rapport aux plaisirs de l'amour, du mariage). Divinités romaines qui présidaient à la génération et qui étaient, d'après la plupart des auteurs, Vénus, Priape, le Génie et la Fécondité.

GÉNIALITÉ s. f. (jé-ni-a-li-té). Qualité de ce qui est génial. ‖ Peu usité.

GÉNIANE, pierre fabuleuse au moyen de laquelle on pouvait causer du déplaisir à ses ennemis.

* **GÉNIE** s. m. — **Encycl.** Mythol. Les *génies* étaient une des formes sous lesquelles les anciens se représentaient les âmes des hommes, leur principe vital. Dans leur métaphysique peu avancée et qui relevait de la superstition plus que de l'observation, ils se figuraient que chaque action, bonne ou mauvaise, était dictée à l'homme par son *génie* particulier, ce qui n'a rien que de très-logique; mais que, comme l'homme agit tantôt bien, tantôt mal, il fallait de toute nécessité que ce *génie* fût double, bienfaisant et malfaisant à la fois. On trouve dans cette conception enfantine un reste des superstitions orientales, du dualisme, sur lequel reposaient les religions de l'Asie et que Rome connut sans doute par les Etrusques. Les grandes actions, les résolutions généreuses étaient inspirées par le bon *génie*; le mauvais *génie* se manifestait dans les actions coupables ou même dans les événements malheureux; Cassius et Brutus virent tous les deux leur mauvais *génie*, sous la forme d'un spectre, l'un à la veille de la bataille d'Actium, l'autre à la veille de la bataille de Philippes.

Il eût été plus simple de s'en tenir au *génie* individuel, présidant à la naissance de l'homme, veillant sur lui durant tout le cours de sa vie, inspirant toutes ses actions et toutes ses pensées, bonnes ou mauvaises, sans le dédoubler pour cela en bon et en mauvais *génie*. En ce sens, le *génie* serait, comme le dit fort bien M. Alfred Maury, la personnification de la force immatérielle et intelligente qui préside à la formation et au développement de de notre être, le principe vital, conçu comme un être distinct de la créature et exerçant sur elle une sorte de surveillance et de protection. Paul Diacre nous dit, en effet, qu'on appelle *génie* la divinité qui a la puissance d'engendrer toutes les choses; ce qui nous montre que la divinité ainsi appelée ne personnifiait pas seulement la génération des êtres sensibles, mais la création de tous les objets de la nature. Cela est confirmé par le commentateur Servius, qui nous apprend que chaque lieu, comme chaque chose et chaque homme, avait une divinité propre qu'on appelait jadis *génie*. Aufustius, cité par Festus, qualifie le *génie* de fils des dieux et père des hommes, *Deorum filius et parens hominum*. Et, en effet, le *génie* était une émanation, une sorte d'écoulement du dieu suprême, Jupiter, le grand générateur, comme l'indique son nom de *pater*. Le nom de *Junones*, par lequel étaient désignés les *génies* des femmes (Sénèque, *Epist.* CX), confirme cette idée en nous montrant que la conception du *génie* n'était qu'une forme individualisée de la divinité suprême considérée comme créatrice.

On rendait un culte, à Rome, aux *génies* individuels et aux *génies* locaux; à la naissance d'un enfant, on répandait des libations, on brûlait de l'encens en l'honneur de son *génie*; le lit nuptial était aussi consacré au *génie* et nommé à cause de cela *lectus genialis*; des fruits étaient offerts aux *génies* des lieux, représentés le plus souvent sur les monuments sous la forme d'un serpent. Sous l'empire, le *génie* de l'empereur fut l'objet d'une adoration spéciale; on l'associa au culte de Jupiter et il avait sa statue dans le Forum.

Le *génie* tel que l'entendaient les Romains a quelque rapport avec ce que les Grecs appelaient le démon ou l'esprit familier. V. DÉMON, ESPRIT.

Dans la littérature orientale, les *Mille et une nuits* surtout, il est souvent question de *génies*; ce sont des divinités tout autres que celles dont il vient d'être question, des sortes de fées mâles, si l'on peut dire, et douées d'un pouvoir surnaturel. Ces êtres fantastiques jouent un grand rôle dans les contes arabes et persans. Le plus souvent ils sont mis au service du possesseur d'un objet enchanté, lampe, anneau, coupe, etc., et lui obéissent ponctuellement, si impossible que paraisse ce qu'il ordonne. En un clin d'œil, ils font plusieurs milliers de lieues ou bâtissent un palais; tel est celui qu'évoque Aladin en frottant sa lampe.

Génie des arts (LE), sculpture de M. Antonin Mercié; Salon de 1877. Cette sculpture de haut-relief, destinée à être fondue en bronze, a été exécutée pour décorer le vaste tympan qu'occupait naguère la figure équestre de *Napoléon III*, par Barye, au-dessus des guichets du Louvre, en face du pont des Saints-Pères. Le Génie des arts, beau jeune homme entièrement nu, à la large poitrine, à la chevelure abondante et relevée comme celle d'Apollon, se présente de face, assis sur l'aile de Pégase, tenant un flambeau de la main droite, qui s'appuie sur le col du divin coursier, et de l'autre main montrant le ciel. Il abaisse les yeux vers le spectateur et semble lui crier : C'est là-haut qu'est l'idéal! Pégase, les pieds de devant dressés, les naseaux hennissants, bondit et emporte son cavalier vers l'empyrée. Une jeune femme, enveloppée de draperies transparentes et portant sur l'épaule une branche de laurier, précède le groupe équestre vers lequel elle retourne son visage au profil doux et souriant; elle fend l'air par un mouvement qui ne trahit aucun effort : on comprend qu'elle est là dans son élément naturel. Cette charmante figure, en qui le sculpteur a voulu personnifier la Paix, protectrice des arts, mais que l'on pourrait prendre aussi pour la Gloire, a moins de relief que le groupe principal. Elle complète d'ailleurs très-heureusement la composition, qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la pondération et de l'harmonie.

M. Paul de Saint-Victor a jugé avec une excessive sévérité le *Génie des arts* : « Ce groupe énorme, a-t-il dit, manque à la fois de style, de goût, d'ordonnance monumentale et d'élévation. Trop de saillies, de ressort et de profondeur, même pour une sculpture destinée à une place haute. Trois grands plans dans un haut-relief, cela transgresse toute mesure. Ce Génie des arts affecte la pose d'un écuyer d'hippodrome. Son geste théâtral semble attester les spectateurs de la voltige difficile qu'il exécute sous leurs yeux; il a l'air de provoquer les applaudissements; la tête n'a rien d'enthousiaste et rien d'inspiré; elle est banale et tendue : on dirait un Apollon bolonais. Le poitrail engorgé du coursier, sa lourde encolure, son ventre massif, supporté par des jambes grêles, excluent toute idée de légèreté et d'essor. C'est le cheval de Van der Meulen élevé à la centième puissance, démesurément agrandi. Il semble plutôt fait pour traîner un carrosse de sacre que pour enlever un poëte dans les nues. Comparez cet animal corpulent aux chevaux du Parthénon, tout nerfs et tout muscles, tout amble et tout feu. Celui-ci n'est pas même un bâtard de cette race divine, la seule digne de battre l'azur de leurs pieds véloces. Il faut louer la beauté sereine de la Paix, son clair sourire, sa glissante allure. Mais l'artiste, en la drapant dans le goût de Germain Pilon, a exagéré la façon de rider et friper les plis. Cette tunique vaguement froncée entortille la déesse sans la revêtir. » Nous ne saurions mieux faire que d'opposer à cette appréciation le jugement plus équitable, formulé par un critique d'un goût délicat, M. Lafenestre : « Hardiesse de composition, vigueur d'exécution, intelligence vive et nette du décor architectural, bien des qualités se réunissent pour faire du *Génie des arts* une œuvre remarquable... Le mouvement par lequel le dieu, montrant le ciel de ses bras dressés, s'installe en triomphateur sur sa monture est d'un jet vraiment fier... Le Pégase, bondissant, presque cabré, secoue sa tête intelligente avec un orgueil qui rappelle la superbe allure des chevaux du Soleil, dans le fronton du Parthénon. La Paix, noble et chaste figure, drapée avec la grâce d'une Victoire antique, souriante avec la délicatesse d'une Française moderne, est encore une création qui fait le plus grand honneur à l'imagination à la fois savante et libre, toujours vive et ardente de M Mercié. La valeur définitive de ce beau groupe ne pourra être fixée que lorsqu'on le verra en bronze, occupant la haute place qui lui est destinée; mais le sculpteur semble avoir bien pris toutes ses mesures pour ne pas nous donner de désillusion. » Un autre critique des plus distingués, M. Paul Mantz, a fait remarquer à bon droit qu'une sculpture destinée à figurer à 100 pieds au-dessus du sol, au milieu d'un entourage architectural d'une grande richesse, devait naturellement paraître quelque peu exagérée dans ses reliefs et dans ses raccourcis, à la juger au Salon, où elle était placée à la hauteur de l'œil du spectateur; mais, en tenant compte des inconvénients inhérents à ce mode d'exposition, on ne saurait méconnaître, ajoute M. Mantz, « que le grand relief de M. Mercié se compose bien, qu'il a l'allure héroïque et l'enthousiasme. »

GÉNIEUX s. m. (jé-ni-eu). Casserole de faïence ou en poterie, avec un fond concave et une longue queue. ‖ On dit mieux GEIGNEUX.

* **GENIEZ-D'OLT (SAINT-)**, ville de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-E. d'Espalion; pop. aggl., 3,044 hab. — pop. tot., 3,843 hab.

* **GENILLÉ**, bourg de France (Indre-et-Loire), cant. de Montrésor, arrond. et à 12 kilom. N.-E. de Loches, sur l'Indrois; pop. aggl., 424 hab. — pop. tot., 2,242 hab.

GÉNIOPLASTIE s. f. (jé-ni-o-pla-stî — du gr. *geneion*, menton; *plassein*, former). Chir. Restauration du menton par l'autoplastie.

* **GENIS-LAVAL (SAINT-)**, bourg de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. S.-O. de Lyon; pop. aggl., 1,895 hab. — pop. tot., 2,942 hab.

* **GENIS-DE-SAINTONGE (SAINT-)**, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Jonzac; pop. aggl., 790 hab. — pop. tot., 1,251 hab.

* **GENIS-TERRE-NOIRE (SAINT-)**, bourg de France (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Saint-Etienne; aujourd'hui, moins de 2,000 hab.

GÉNISSON s. m. (jé-ni-son — rad. *génisse*). Jeune taureau.

GÉNITALITÉ s. f. (jé-ni-ta-li-té — rad. *génital*). Propriété d'être engendré au moyen des organes génitaux.

GENITA MANA, déesse qui présidait aux naissances, aux enfantements et à laquelle on sacrifiait un chien.

GÉNITEUR s. m. (jé-ni-teur — du lat. *genitor*). Celui qui engendre; père. ‖ Ne se dit qu'ironiquement.

— Animal mâle, destiné à la reproduction.

GÉNITOIRES s. m. pl. (jé-ni-toi-re — rad. *génital*). Anat. Testicules, parties qui servent à la génération, dans les mâles.

GÉNITO-SPINAL, ALE adj. (jé-ni-to-spi-nal, a-le — de *génital*, et de *spinal*). Anat. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière : *Centre* GÉNITO-SPINAL *du grand sympathique*.

* **GENIX (SAINT-)**, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. de Chambéry, sur le Guiers; pop. aggl., 831 hab. — pop. tot., 1,868 hab.

* **GENLIS**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Dijon, sur la Norges; pop. aggl., 1,002 hab.— pop. tot., 1,086 hab.

GENNAÏDES, déesses que l'on adorait à Phocée, dans l'Asie Mineure, et qui présidaient à la génération.

* **GENNES**, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Saumur; pop. aggl., 703 hab. — pop. tot., 1,705 hab.

GENNEVILLIERS, bourg de France (Seine), cant. de Courbevoie, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Denis; pop. aggl., 1,404 hab. — pop. tot., 2,389 hab. Fabriques de bougies et de noir animal.

GENOBAUDE, chef franc qui passa le Rhin avec Marcomir et Sunnon, en 388. Il dévasta la rive gauche du fleuve et défit une armée romaine qui avait été envoyée contre lui.

GENOILLERÉ s. m. (je-noi-le-ré). Vitic. Cépage rouge du département de l'Indre.

* **GÉNOLHAC**, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-O. d'Alais; pop. aggl., 852 hab. — pop. tot., 1,387 hab.

* **GENOUX** (Claude), littérateur français.— Il s'est tué, en septembre 1874, en se frappant la poitrine d'un coup de couteau.

GENS s. pl. — **Encycl.** *Droit des gens*. V. le mot DROIT, au tome VI du *Grand Dictionnaire*, page 1254 et suivantes.

GENS (saint), ermite français, né à Monteux, près de Carpentras, en 1104, mort en 1127. Il se retira dans une solitude, au pied du village du Beausset, où il mourut, tout jeune encore, après avoir donné l'exemple de grandes austérités. D'après la légende, Gens fit jaillir une source qui avait la propriété de guérir les fiévreux. Son tombeau devint le but d'un pèlerinage, encore aujourd'hui fréquenté par les naïves populations des environs, particulièrement le 16 mai, jour de la mort et de la fête de l'anachorète. La légende populaire prétend que de nombreux miracles se sont opérés près du tombeau du saint, et l'on vient souvent en procession à ce tombeau pour demander la fin d'une sécheresse menaçante pour les récoltes. L'abbé J.-H. Olivier a écrit la *Vie* de saint Gens.

* **GENT** (Alphonse), homme politique et avocat français. — Aux élections du 2 juillet 1871, il fut élu député dans le Vaucluse par 34,002 voix. M. Gent alla siéger à l'extrême gauche et ne prit qu'assez rarement la parole. Il vota contre le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la pétition des évêques, pour le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, contre la dissolution des gardes nationales, pour la dissolution de l'Assemblée, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Adversaire constant du gouvernement de combat, M. Gent se prononça contre la circulaire Pascal, la loi Ernoul, l'érection de l'église du Sacré-Cœur, pour la liberté des enterrements, contre le septennat, la loi des maires, contribua à renverser le cabinet de Broglie, puis il vota pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. M. Gent, qu'on a rangé à tort parmi les intransigeants, fit preuve, à l'Assemblée nationale, d'un véritable esprit politique, et, bien que la constitution fût loin de lui paraître l'idéal du genre, il n'hésita point à la voter, parce qu'il y vit un moyen d'affermir la République. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Gent posa sa candidature au Sénat dans le département de Vaucluse, mais il échoua (30 janvier 1876). Le 20 février suivant, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement d'Orange et fut élu. Membre de l'Union républicaine, il vota avec la majorité, qui donna tant de gages de sagesse et de libéralisme. Il se prononça notamment contre les jurys mixtes, pour l'augmentation du budget de l'instruction publique et pour l'ordre du jour contre les menées cléricales (4 mai 1877). A la suite de ce vote, le maréchal de Mac-Mahon ayant, de sa propre autorité, renversé le cabinet Jules Simon pour lui substituer un ministère composé de cléricaux et d'ennemis implacables de la République, M. Gent s'associa à la protestation des gauches (18 mai), et, le 19 juin suivant, il fit partie des 363 qui votèrent un ordre du jour de blâme contre le ministère représentant la réaction cléricale, bonapartiste et légitimiste. Après la dissolution de la Chambre, il se porta de nouveau candidat à la députation à Orange; mais, grâce à une pression administrative inouïe et à des menées de tout genre, il échoua, le 14 octobre 1877, avec 8,186 voix, contre M. de Billiotti, légitimiste et candidat officiel, qui fut élu député avec 10,479 voix.

GENTHITE s. f. (jan-ti-te). Minér. Hydrosilicate de nickel, contenant de la magnésie, avec un peu de fer et de chaux.

GENTILESCHI (Orazio LOMI, dit), peintre italien. V. LOMI, au tome X du *Grand Dictionnaire*.

GENTILHOMMESQUE adj. (jan-ti-llo-mè-ske; *ll* mll. — rad. *gentilhomme*). Qui appartient aux gentilshommes.

GENTILICE s. m. (jan-ti-li-se — du lat. *gentilicius*, même sens). Nom qui désignait la *gens*, chez les Romains.

GENTILISME s. m. (jan-ti-li-sme — rad. *gentil*). Religion des gentils; paganisme.

* **GENTILLY**, petite ville de France (Seine), cant. de Villejuif, arrond. et à 6 kilom. de Sceaux; pop. aggl., 7,210 hab. — pop. tot., 10,378 hab.

* **GENTIOUX**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. d'Aubusson; pop. aggl., 142 hab. — pop. tot., 1,426 hab.

GENTON (Stanislas), avocat et homme politique français, né à Lyon en 1828. Reçu licencié en droit à Paris, il suivit, comme son père, la carrière du barreau dans sa ville natale. M. Bravay ne s'étant plus porté candidat au Corps législatif dans la 2e circonscription du Gard lors des élections générales de mai 1869, M. Genton, qui possédait des propriétés dans ce département, fut désigné par l'administration pour le remplacer comme candidat officiel. Cinq adversaires posèrent leur candidature contre la sienne, et aucun d'eux ne fut élu au premier tour de scrutin. Au scrutin de ballottage, M. Genton fut nommé député par 11,129 voix contre 8,269 données à M. de Crussol, légitimiste. Au Corps législatif, M. Genton se rangea parmi les bonapartistes qui se montrèrent favorables à un retour vers le régime parlementaire. Il signa l'interpellation des 116, puis il soutint le ministère Ollivier et vota pour la guerre contre l'Allemagne. Depuis la révolution du 4 septembre 1870, il est rentré dans la vie privée. On lui doit : *De la juridiction française dans les Echelles du Levant. Les capitulations, réformes demandées par le vice-roi d'Egypte. Notes et documents* (1874, in-8o).

GENTOU s. m. (jan-tou). Nom que certains voyageurs donnent aux habitants de l'Indoustan.

GENTY (Emmanuel), peintre français, né à Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure) en 1830. Grâce à une subvention du conseil général de son département, il vint étudier la peinture à Paris, où il eut pour maîtres MM. Picot et Gleyre. M. Genty voyagea ensuite pour compléter son instruction. De retour en France, il a exécuté un grand nombre de tableaux d'histoire, de genre et des portraits. Parmi les œuvres qu'il a exposées, nous citerons : *Agonie du Christ au jardin des Oliviers* (1859); les *Trois couleurs du drapeau*, allégorie; *Construction d'un moulin à eau* (1861); la *Chaste Suzanne* (1863); la *Transfiguration* (1864); deux *Portraits* de femme (1865); *Renaud et Armide dans la forêt enchantée* (1866); deux *Portraits* de femme (1867); *Portrait de la baronne O'T.* (1868); la *Vérité dans son puits*, *Vénus essaye les flèches de l'Amour* (1869); *Rêve doré* (1870); *Portrait d'une Lorraine* (1872); portrait de *M*lle *M. G.* (1873); *Demande en mariage*, *Judith* (1874); *Portrait* de l'auteur (1875); deux *Portraits* (1875), etc. M. Genty a exécuté, en outre, des peintures décoratives représentant des sujets mythologiques, des paysages, des fleurs, etc., dans plusieurs châteaux, dans un hôtel du faubourg Saint-Honoré, etc.; des cartons pour des tapisseries, etc. Il a obtenu une mention au Salon de 1861 et une médaille à celui de 1863.

GENU-VALGUM s. m. (jé-nu-val-gomm — mots latins). Pathol. Affection du genou, ayant quelque rapport avec la déviation du pied appelée *valgus*.

* **GÉOBATE** s. m. — Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des certhidés, tribu des anabatinés.